

NOTRE BUREAU DE PARIS INTÈGRE DE NOUVEAUX ASSOCIÉS ET UNE PRATIQUE NOTARIALE

Le bureau de Paris de Bonnard Lawson accueille quatre nouveaux associés, dont trois notaires, et devient **Bonnard Lawson Avocats Notaires**. Bonnard Lawson Avocats Notaires propose une offre nouvelle sur le marché des cabinets d'avocats internationaux, alliant le conseil à l'établissement d'actes notariés, véritable continuation de l'activité historique du cabinet de Paris en conseil patrimonial et fiscal global. En intégrant pleinement l'activité de ses trois notaires parisiens, Bonnard Lawson Paris élargit son spectre d'intervention et offre un support notarial français inédit pour les demandes de ses clients privés et de ses bureaux à l'étranger (acquisitions ou ventes immobilières, donations, successions, mariages...), que ce soit dans le cadre d'investissements en France, d'expatriation ou d'impatriation ou de projets de structuration et transmission familiale et patrimoniale dans un contexte national et international. Face à la transformation du marché du conseil juridique et fiscal, l'ambition de notre cabinet est d'anticiper les nouvelles attentes de ses clients, en créant un modèle qui allie le meilleur des deux mondes : la force d'un cabinet international d'avocats et la sécurité d'une pratique notariale de haut niveau en France. Pour en savoir plus, découvrez nos nouveaux associés dans la rubrique « Equipe » de notre site internet.